|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Une image contenant texte, Police, logo, Graphique  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | |  | | --- | | **CHARTE DE LIVRAISON**  **GRANULE DE BOIS EN VRAC**  **AVEC CAMION SOUFFLEUR** | |

**Nous vous remercions de prendre connaissance de cette charte qui va nous permettre de mieux cibler votre demande et ainsi assurer votre livraison de granulés de bois dans les meilleures conditions.**

**1/ Caractéristiques des silos :**

* **Silo en dur :**

- Être étanche pour éviter les dispersions de poussières, qu’il soit composé de matériaux solides et résistant à l’abrasion (briques, parpaings, contre-plaqué marin épaisseur 12). Proscrire impérativement les plaques de placoplâtre type BA13 ou tout matériau sujet à l’effritement.

- Ne pas être équipé d’un revêtement interne mais seulement d’un tapis de protection d’impact situé à 200 mm du mûr opposé au remplissage. Nous dégageons toute responsabilité en cas d’absence de ce tapis.

- Être équipé de deux bouches avec un raccord pompier DN 100 (intérieur) et un écartement compris entre 20 et 50 cm. Une bouche servira au remplissage et l’autre pour l’échappement des poussières (branchement de notre aspirateur). Il est préférable que les 2 bouches donnent sur une face à l’extérieur de la maison. Si les bouches se trouvent à l’intérieur, il faut prévoir un filtre sur une bouche. En cas d’absence, MOULIN BOIS ENERGIE ne pourra être responsable de la poussière provoquée par la livraison.

- Les bouches doivent être à hauteur d’homme (1.20 m à 1.50 m) et facilement accessibles. Ne pas hésiter à prolonger le manchon extérieur d’un coude à 90° et d’une longueur de tube pour placer idéalement le raccord, elles doivent être placées sur la partie haute du silo parallèlement au plafond à un minimum de 10 cm.

- Les connexions doivent être scellées et maintenues solidement pour résister aux contraintes de serrage.

- Disposer d’un volume utile suffisant dans votre silo, compter 650 kg/m3, et d’une quantité minimum de 3 tonnes.

- Le silo doit être équipé d’une prise à la terre.

**Avant chaque nouvelle livraison, il est conseillé de nettoyer le silo avec un aspirateur industriel afin d’enlever la poussière.**

* **Silo en textile :**

Il n’y a pas de particularité à l’exception de posséder qu’une seule bouche.

Cependant, il convient de vérifier régulièrement l’état du silo (toile) qui peut se détériorer dans le temps. MOULIN BOIS ENERGIE ne pourra pas être responsable de l’usure provoquée par les années d’utilisation.

**2/ Accès à votre domicile :**

- La voie d’accès jusqu’au point de livraison doit être suffisamment dimensionnée pour permettre l’accès du camion et le sol doit être stable et carrossable :

2 camions de 19 tonnes

Largeur du véhicule : 3m à 3.20 m

Longueur du véhicule : 7m50 Hauteur du véhicule : 3m40

avec 10-11 tonnes de granulés

* 3 camions de 26 tonnes :

Largeur du véhicule : 3m à 3.20 m

Longueur du véhicule : 9m

Hauteur du véhicule : 3m50

 avec 15 tonnes de granulés

- Pression de notre camion : entre 0.2 et 0.4 bars (en fonction de la longueur du tuyau).

- Il faut prévoir un dégagement de 6 à 10 mètres si une manœuvre est nécessaire.

- La distance du camion au raccord du silo **ne doit pas excéder 20 mètres.** Les tuyaux ne doivent pas subir trop de « virage » pour atteindre le silo. Au-delà de 20 m, nous ne garantissons pas la qualité du granulé.

ATTENTION :

* Aux lignes électriques ou téléphoniques, avancées de toits, branches d’arbres, haies et autres divers obstacles qui peuvent empêcher la livraison - les risques d’affaissement (fosse septique, canalisation enterrée) ou les dégradations (rails ou seuils de portails, bordures, massifs) sont de la seule responsabilité du propriétaire s’ils n’ont pas été signalés ou s’ils ne respectent pas la présente charte.
* Aux conditions climatiques : neige et verglas peuvent rendre l’accès plus difficile en hiver. Le client assure donc l’accès à sa propriété en dégageant par lame, sel, etc.…

**Merci de nous signaler le passage d’un pont éventuel pour accéder à votre domicile et nous préciser le poids maximum (prévoir une dérogation si besoin par vos soins auprès de la collectivité compétente).**

Si les conditions d’accès ne permettent pas de réaliser une livraison en toute sécurité pour le chauffeur et si celles-ci sont susceptibles de provoquer des dégâts sur le matériel, nous nous octroyons le droit de refuser la livraison.

**3/ Le tarif et les modalités de règlement :**

- Le tarif unitaire est fixé en accord avec le client lors de la prise de commande et en fonction de la quantité commandée et du kilométrage parcouru.

Le minimum de commande est de 3 tonnes. La livraison effectuée devra avoisiner le tonnage commandé. Auquel cas, des frais supplémentaires seront facturés.

- Le règlement est effectué au chauffeur lors de la livraison (chèque, espèces jusqu’à 1 000€, chèques énergie). Il est possible de régler également par virement. Dans ce cas, il conviendra de procéder à un acompte avant la livraison.

**4/ Informations clients :**

Pour préserver la qualité du granulés biocombustibles certifiés EN + :

* Commandez la quantité correspondant à vos besoins pour éviter les mélanges et le stockage de longue durée,
* Vérifiez la nature, la qualité et la quantité résiduelle de granulés dans le silo,
* Ne pas mélanger les granulés certifiés EN+ avec d’autres produits,
* Ne pas exposer les granulés à l’humidité lors des transferts.

**Les** **chaudières doivent être éteintes lors des livraisons (à éteindre seulement à l’arrivée du chauffeur).**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 04 71 75 56 54. Merci de compléter les points suivants :

Nom et adresse du client :

Téléphone.......................................................... Portable.............................................................

Date Signature

(Précédée de la mention ‘lu et approuvé’)

\* Tout manquement à la présente charte pourra entrainer soit une taxe de prestation variable en fonction des durées et risques associés, soit un retour de marchandise avec le maintien de la facturation des coûts de transports.